



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire
et de la Forêt**

Paris, le 9 juin 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

**Sécurité sanitaire des aliments :
Stéphane LE FOLL annonce le renforcement des contrôles
pendant l'Euro 2016 et la période estivale**

—

L'Opération Alimentation Vacances (OAV) se déroule cette année du 1^{er} juin au 15 septembre 2016 afin de prendre en compte notamment le déroulement de l'EURO 2016 de football entre le 10 juin et le 10 juillet 2016. Comme chaque année, cette opération permet de renforcer les contrôles en matière de sécurité sanitaire des aliments dans les secteurs de la restauration et des commerces alimentaires qui n'exercent leur activité qu'en période estivale et ceux qui connaissent une activité accrue durant l'été.

Elle s'inscrit plus largement dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances, à laquelle participent les services de l'État en charge de la sécurité sanitaire, de la concurrence, de la consommation, de la répression des fraudes, des douanes et de la santé.

Dans le cadre de l'EURO 2016, les contrôles sont effectués prioritairement au niveau des 10 stades de football accueillant les 51 matches officiels et leurs abords immédiats, des 24 camps de base hébergeant les équipes et les délégations ainsi que sur les autres sites festifs et de rassemblement (fans zones, camps de supporters, etc.).

La surveillance sera prioritairement concentrée sur les restaurants et commerces alimentaires soumis à un pic d'activité saisonnier (marchés, boucheries, traiteurs, poissonneries, ventes ambulantes, supérette de centres de vacances, etc). Les contrôles seront par ailleurs renforcés dans les centres aérés, les colonies de vacances et les camps sous toile.

En 2015, l'Opération Alimentation Vacances avait donné lieu à 17 571 inspections par les agents chargés de la sécurité sanitaire, de la consommation et de la répression des fraudes au sein des directions départementales en charge de la protection des populations (DDPP ou DDCSPP).

Ces inspections avaient conduit notamment à 134 fermetures d'établissements dans le secteur de la remise directe au consommateur, dont 81 en restauration commerciale, et à 795 procès-verbaux d'infractions.

Pour plus d'informations sur l'OAV : <http://agriculture.gouv.fr/surveillance-des-denrees-alimentaires-controle-et-gestion-des-alertes-sanitaires>

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr – www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture